

Prêt d'honneur 1er recrutement

INITIATIVE MARTINIQUE ACTIVE

Présentation du dispositif

Le prêt d'honneur au 1er recrutement a pour objectif de soutenir l'emploi durable et la croissance des entreprises et permet ainsi à renforcer la trésorerie de l'entreprise dans les premiers mois suivant l'embauche d'un premier salarié.

En plus du prêt d'honneur, Initiative Martinique Active accompagne individuellement et gratuitement des chefs d'entreprise TPE à l'embauche de leur premier salarié afin d'amorcer leur croissance et de disposer des conditions les plus favorables pour pérenniser cet emploi. Le parcours individuel se construit avec le chef d'entreprise en fonction de l'avancement de son projet de ses attentes et besoins.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Sont éligible les entreprises en règle de leurs obligations fiscales et sociales recrutant leur premier salarié en CDD sur 6 mois minimum ou en CDI et liée à Initiative Martinique Active par un contrat d'accompagnement au premier recrutement.

— Critères d'éligibilité

L'entreprise doit être à jour de ses obligations fiscales et sociales

Quelles sont les particularités ?

— Entreprises inéligibles

Sont inéligibles les associations.

— Critères d'inéligibilité

L'entreprise ne doit pas être sous le coup d'une procédure collective.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Ce prêt d'honneur 1er recrutement, à taux 0% et sans garantie personnelle peut aller de 2000 à 6000 €.

Pour quelle durée ?

La durée du remboursement est de 1 à 3 ans avec possibilité de différé de 6 mois maximum.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

Les demandes de prêt d'honneur sont à faire à Initiative Martinique Active :

- tél : 05 96 71 21 77
- mail : contact@initiative-martinique.fr.

— Éléments à prévoir

Le dossier de demande devra comporter les documents suivants :

- le contrat de travail signé et la Déclaration Préalable A l'Embauche (DPAE),
- le dossier complet renseigné dans l'application Initiative Performance 2.0,
- le compte de résultat prévisionnel sur 2 ans,
- les comptes des 2 ou trois derniers exercices,
- un extrait K-bis de moins de 3 mois,
- l'attestation de régularité bancaire du demandeur (IEDOM),
- le bordereau de situation fiscale du demandeur,
- le justificatif d'adresse,
- la photocopie de la pièce d'identité.

Critères complémentaires

- Forme juridique

Organisme

INITIATIVE MARTINIQUE ACTIVE

- Immeuble Foyal 2000
2ème Etage-Entrée Est
Place Lafcadio Hearn
Rue du Gouverneur Ponton
97200 FORT-DE-FRANCE
Téléphone : 05 96 71 21 77
Télécopie : 05 96 60 66 00
E-mail : contact@initiative-martinique.fr